

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

du 21 juin 2003, extraits du procès-verbal (suite et fin).

pe "Juniors", dès l'ouverture de la saison de cross précédent leur entrée dans la catégorie "Junior" selon les dispositions dont bénéficient les licenciés de la même catégorie d'âge. Le Comité directeur donne son accord pour que les licenciés bénéficient des mêmes dispositions que celles déjà en vigueur pour les licenciés hommes du même âge.

mission du développement

François Scavini fait part de l'état d'avancement de la mission "A la découverte des sports cyclistes". Il indique que 300 clubs ont répondu favorablement que l'objectif initial était de mobiliser 1000 clubs. L'enquête sera organisée après l'opération, mais que la date d'inscription a été repoussée au 21/03. Avant le 30 juin, les clubs concernés devront avoir un kit de communication composé notamment d'une centaine d'affiches, d'une centaine de cartes postales. Une cinquantaine de communiqués seraient maintenus en attente d'épondre à d'éventuelles demandes tardives. Les dernières dates de clubs participant à l'opération sont consultables sur le site internet fédéral, à l'adresse wwwffc.fr. Une "2e de une" de "La France Cycliste" sera également consacrée à cette opération. L'intervention de François Scavini, le démontre, souligne qu'il est indispensable, dans le cadre du développement de la pratique du BMX, que ce document soit établi et mis à disposition des communautés qui souhaitent réaliser une piste X. Celui-ci viendrait en complément des plans existants déjà et apporterait des précisions importantes non seulement sur les coûts de réalisation mais également sur les quantités de matériaux à utiliser et sur les aménagements pouvant être mis en place par les collectivités candidates.

mission de la formation des dirigeants

Italié rappelle la proposition de la commission régionale de Bretagne concernant la révision d'un certificat d'aptitude de "correspondance entre les dirigeants" avec trois niveaux de compétences (national, régional, départemental). Le Comité directeur retient cette proposition en la tenant à deux niveaux (régional et départemental) liée à la commission de la formation des dirigeants, le soin de proposer les personnes méritant les niveaux régional et départemental.

mission "loisir, corporatifs et masters"
Italié rappelle que le Comité directeur doit se pencher sur un projet de fiche synthétique résument les règles techniques et administratives des épreuves cyclosportives, à proposer au ministère des Sports. Il précise que deux projets - l'un reposant sur celle de la déclaration administrative et l'autre celle de la demande d'autorisation préfectorale - sont proposés à l'examen du Bureau fédéral (réunis les 25 avril et 23 mai 2003) et du CNPR (réuni le 24 mai 2003). Le président précise que Roger Bordaas a largement expliqué, lors de la réunion du 21 mai, qu'il souhaitait vivement que le Comité directeur se prononce en faveur du régime de la demande d'autorisation et de la reconnaissance des épreuves cyclosportives comme épreuves de masse et à classement par tranches d'âge et de sexe, tout regroupant plusieurs milliers de participants.

Pelcat rend compte de la position du CNPR favorable au maintien du régime de la déclaration administrative que de nombreux présidents de comités régionaux ont émis des craintes relatives à la pérennité des épreuves cyclosportives, dans l'hypothèse où le régime de la demande d'autorisation adopté. Il fait part de ses entretiens avec Rocard et évoque les arguments de ce dernier, à savoir que Roger Bordaas, retenu par sa participation à une réunion de la commission "cyclisme tous" de l'Union cycliste internationale, Jean-Pierre Lévy, les arguments de ce dernier, transmis par lui, le président de la commission "loisir, corporatifs et masters" explique que le régime de la demande d'autorisation est réclamé par les organisations séries qui mettent en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un niveau de sécurité nécessaire à leur épreuve. Il estime que pour continuer à développer les cyclosportives, la FFC doit clairement les faire connaître comme des épreuves de masse où la performance individuelle est mesurée et où l'établissement des classements par tranches d'âge et de sexe. A l'appui de ces arguments, il présente le "Trophée Label d'Or des cyclosportives FFC Assurances" basé sur un classement. Il affirme que si la situation évolue en l'état (régime simple déclaration), les épreuves continueraient de dérouler avec des classements, puisque c'est l'essence même de la cyclosportive, à boutoyer le code du Code de la route influencé par le régime de déclaration, avec toutes les conséquences évidentes en matière de responsabilités.

Perrusset prend position en faveur des arguments de Roger Bordaas. Il explique que si la FFC prend la décision de s'imposer un certain niveau de sécurité, dans le même temps, elle imposera le niveau à des organisations non fédérées, assumant ainsi les règles de la concurrence. La cause va dans le même sens que Guy Perrusset. Il explique que dans la réalité, la majorité des structures exigent déjà que les épreuves cyclosportives fassent l'objet d'une demande d'autorisation. À ces interventions, le président présente une

contre-proposition. Celle-ci repose sur :

- La mise en place d'une Coupe de France des cyclosportives, regroupant des épreuves qui pourraient relever du régime de la demande d'autorisation. Ces épreuves constituant le support de la Coupe de France seraient en nombre restreint, ouvertes à tous les cyclistes, sélectionnées sur des critères de qualité déterminés par un calier des charges, parmi celles qui sont les mieux organisées au niveau national. Ces épreuves figureront au calendrier national et international.
- L'organisation de cyclosportives relevant du régime de la demande d'autorisation. Ces épreuves chronométrées et officielles par un classement pourraient présenter une grande variété de parcours, de kilométrage, de genres de compétitions. Ces épreuves figureront au calendrier national et les compétiteurs d'un certain niveau (parmi les meilleurs) ne pourraient y participer.

L'organisation d'épreuves "cyclo-randomises" relevant du régime de la déclaration administrative auprès des services préfectoraux. Ces épreuves seraient non chronométrées, sans esprit de compétition, ouvertes à un public très large, offrant un parcours favorable à la découverte du cyclisme de loisir. Jean-Pitaller précise ensuite que ses propositions reposent uniquement sur des éléments en phase avec les réalités du terrain.

François Scavini insiste sur la nécessité d'obtenir la garantie que le choix du régime de la demande d'autorisation n'entraîne pas le risque d'une limitation du nombre de participants identique à celle des courses cyclistes.

Joseph Guiguen souligne que la réglementation actuelle (régime de la déclaration) est inappropriée à la réalité du terrain. Le président du comité régional de Bretagne demande également des précisions par rapport au planning de travail proposé par le ministère des Sports. À la demande du président, Jean-Jacques Frinot apporte les précisions souhaitées. Il explique aussi que le souhait du ministère des Sports est de parvenir à une harmonisation nationale des procédures administratives en matière d'organisation d'épreuves sur la voie publique, placées ou non sous l'égide de fédérations sportives décentralisées. Par rapport aux réserves émises par René Pelcat et François Scavini, relatives au risque de limitation de la participation, dans l'hypothèse du choix du régime de la demande d'autorisation, le chargé de mission auprès du président souligne que le projet défendu par Roger Bordaas met en avant, dans la définition d'une cyclosportive, que ces épreuves peuvent regrouper plusieurs milliers de participants. Il précise que cet argument est recevable et défendable puisque de telles organisations sont déjà mises sur pied depuis plusieurs années, dans de bonnes conditions de sécurité, sous le régime de la demande d'autorisation.

Compte tenu de l'absence de Roger Bordaas et du fait que celui-ci pourra sans doute enrichir le débat en fonction des informations recueillies au niveau international, le président propose que le Comité directeur donne un accord de principe à la proposition présentée par Roger Bordaas, favorable au régime de la demande d'autorisation. Le Comité directeur adopte la ligne de conduite proposée par le président.

10. Conseil d'outre-mer

François Nativel présente les propositions formulées par le Conseil d'outre-mer, lors de sa réunion du 7 juin 2003.

* Réglementation administrative fédérale. Les coureurs des départements et territoires d'outre-mer disposent actuellement de la possibilité de bénéficier d'une double appartenance avec un club métropolitain (unique) pour une période déterminée et temporaire de deux fois trois mois, d'allier ou non (cf. chapitre 2 - article 4). Le Conseil d'outre-mer propose d'étendre cette période à 9 mois, d'allier ou non, pour des cas particuliers (études ou formation au sein d'un pôle en métropole, etc.). Il appartiendra au comité régional d'outre-mer concerné de demander au préalable l'accord du siège fédéral.

* Réglementation du championnat national des départements et territoires d'outre-mer. Le Conseil d'outre-mer propose que le Championnat des DOM-TOM soit pris en compte pour le classement national par points FFC (grille de points des épreuves de classe 2.24). Il propose également que le champion sortant soit qualifié d'office pour l'édition suivante. Le Comité directeur entérine les propositions du Conseil d'outre-mer.

11. Commission du polo-vélo

Le président présente les propositions formulées par la commission du polo-vélo.

- Composition de l'équipe. La commission propose la rédaction suivante pour l'article 7 : "Une équipe se compose de huit à dix joueurs dont cinq sont admis ensemble sur le terrain: l'un de ceux-ci est désigné comme gardien de but, les autres appellés joueurs de champ. Les cinq autres joueurs restant sont appelés remplaçants."
- Pénalités. La commission propose la rédaction ci-dessous pour l'article 2 du chapitre 2 : "Les étapes successives concernant l'utilisation des cartons jaunes et rouges sont les suivantes :

- 1 : Avertissement verbal
- 2 : Carton jaune avec ou sans expulsion de 2 minutes

- 3 : Carton rouge avec expulsion définitive du fautif et remplacement de ce dernier au bout de 5 minutes. Suivant la gravité des faits, l'arbitre a la possibilité de passer directement aux étapes 2 et 3. Les cartons jaunes et rouges attribués au cours de match devront être inscrits sur la nouvelle feuille de match." Le Comité directeur entérine les propositions de la commission du polo-vélo.

12. Commission des Jeunes

Pierre Rivory explique qu'en raison des grèves, la dernière réunion de la commission n'a pu avoir lieu et a été reportée en septembre 2003. Il lance un appel à candidatures pour les quatre épreuves interrégionales 2004 du Trophée national des jeunes cyclistes. Les organisateurs potentiels devront se faire connaître avant le 31 octobre 2003. Le cahier des charges sera établi et l'appel à candidatures sera publié dans "La France Cycliste".

VI. LE FONT SUR LES MISEES OFFICIELLES

1. Challenge "La France Cycliste" de cyclo-cross 2003

Le président propose les lieux et dates suivantes pour les épreuves retenues par la direction technique nationale : Autize-sur-Cher (Orléanais) le 26 octobre; Sedan (Champagne-Ardenne) le 30 novembre; Liffiv (Nord-Pas-de-Calais) le 21 décembre. Les dates et lieux proposés sont adoptés par le Comité directeur.

2. Trophée national des jeunes vététistes 2004

Jean-Pitaller annonce que la station de Villerest est candidate à l'organisation de l'édition 2004 du Trophée national des jeunes vététistes. Le Comité directeur attribue la finale du Trophée national des jeunes vététistes à ce candidat.

3. Trophée national des jeunes cyclistes 2004

Le président annonce que le comité du Lyonnais s'est porté candidat à l'organisation du Trophée national des jeunes cyclistes 2004. Jean-Pierre Lebert visitera le site et donnera un avis technique sur la recevabilité de cette candidature.

4. Championnats de France sur piste 2004

Le président fait part des souhaits de la DTN, qui a proposé deux solutions :

- Option n°1 : deux championnats : Juniors, semaine 21, du 29 au 23 mai; Elite, semaine 26, du 7 au 11 ou du 10 au 14 juillet. Ce choix présente quelques avantages : absence d'examen scolaire à cette période pour les Juniors, sélections et préparation facilitées pour les Championnats du Monde Juniors, programmés du 28 juillet au 1er août à Los Angeles (USA). Cette solution, qui est la meilleure sur le plan sportif, présente aussi quelques inconvénients : surcoût pour les comités régionaux, difficultés à trouver un organisateur pour les championnats Juniors.
- Option n°2 : un seul championnat du 8 au 14 juillet. Cette solution convient aux Elite, catégories à privilégier en année olympique (les épreuves cyclistes des Jeux Olympiques sont organisées du 20 au 25 août).

Michel Berthoin, président du comité régional de Bourgogne précise que les six épreuves ont rassemblé 287 partants, un chiffre très inférieur aux espérances du comité d'organisation. Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" précise que la FFC ne s'était nullement engagée vis-à-vis du comité d'organisation, par rapport au niveau de participation, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

ture. De ce fait, il demande aux présidents de comités régionaux de mentionner, sur les bulletins d'engagement, quels sont les concurrents qualifiés par le biais des challenges interrégionaux.

8. Championnats de France de VTT 2004

Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" annonce que des contacts ont été pris avec les représentants de la station de Val-d'Isère pour l'organisation des Championnats de France de VTT 2004.

9. Appel à candidatures pour les challenges nationaux et Coupes de France 2004

Jean-Pierre Gibourdel attire l'attention des présidents de comités régionaux sur la nécessité de transmettre rapidement les différentes candidatures à l'organisation d'épreuves comptant pour le classement des différents challenges nationaux et Coupes de France mis en jeu en 2004.

10. Challenge "La France Cycliste" Espoirs 2003

Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" annonce l'annulation de "La Route de la Bourgogne du Sud", initialement prévue les 9 et 10 août et qui devait servir de support à la finale du Challenge "La France Cycliste" Espoirs. Le "Tour du Béarn", organisé les 5 et 6 juillet, constituera la finale de ce challenge.

11. Championnats de France de cyclo-cross 2004

Le Comité directeur confirme que les Championnats de France 2004 de cyclo-cross auront lieu à Limoges.

12. Avenir des Championnats de France "Masters et Corporatifs"

Le président évoque la tenue des Championnats de France "Masters et Corporatifs" 2003, organisés par le comité départemental de Saône-et-Loire. Il mentionne une participation trop faible et un manque de motivation de certains comités régionaux par rapport à ces compétitions, en dépit du très courrier adressé par ses soins à l'ensemble des comités régionaux. Il estime que la commission "loisir, corporatifs et masters" doit ouvrir une véritable réflexion sur l'avenir des championnats "Masters et Corporatifs".

Michel Berthoin, président du comité régional de Bourgogne précise que les six épreuves ont rassemblé 287 partants, un chiffre très inférieur aux espérances du comité d'organisation. Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" précise que la FFC ne s'était nullement engagée vis-à-vis du comité d'organisation, par rapport au niveau de participation, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

VII. CONGRÈS FÉDÉRAL 2004

Le président rappelle que le congrès fédéral 2004 se tiendra du 5 au 7 mars à Talmont-Saint-Hilaire, dans les Pays de la Loire. Il propose qu'à cette occasion, soient mis en place les groupes de travail suivants :

- "Système médical, lutte contre le dopage, sécurité", sous la responsabilité de Alain Calvez, Armand Mégret et Gérard Nicolet.

- "Développement et cyclisme de demain", sous la responsabilité de David Lapparent, Joseph Guiguen et François Scavini.

- "Jeunesse, formation et multidisciplinarité", sous la responsabilité de Pierre Rivory et de la DTN. Le Comité directeur donne son accord sur ces positions.

VIII. STATUTS DE LA FÉDÉRATION ET DES COMITÉS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Le président rappelle que l'état d'avancement de ce dossier est conditionné par le dépôt d'un nouveau projet de loi par l'actuel ministre des Sports, qui n'est intervenu que début juillet 2003. Il en découle que les contraintes qui pesaient précédemment sur les fédérations sportives, les comités régionaux et départementaux vont être allégées. Le principe "un licencié est égal à une voix" va être abandonné. Les fédérations vont pouvoir s'organiser autrement que sur le modèle unique proposé par le précédent projet.

La loi ne sera probablement pas définitivement adoptée avant l'automne 2003 et son contenu est donc susceptible d'évoluer. Ensuite, un décret devra préciser les principes statutaires fondamentaux à respecter par les fédérations sportives, les comités régionaux et départementaux. De ce fait, il est difficile de déterminer actuellement une ligne de conduite. Pour respecter le calendrier imposé, les statuts de la FFC devront être adoptés en septembre 2004. Le président propose qu'en fonction de l'évolution de la situation, le service juridique apporte des aménagements aux documents existants, les envoient ensuite aux comités régionaux pour permettre la transmission d'observations et une discussion. Les statuts des comités régionaux et départementaux pourraient être entérinés par le Bureau fédéral en fin d'année 2003 pour une adoption lors de l'assemblée générale de mars 2004. Le Comité directeur se prononce en faveur de cette procédure.

*L'ordre du jour étant épousé,
la séance est levée à 12h55.*

Prochaine réunion : le samedi 25 octobre 2003.